

1. Je crois m'être déjà exprimé sur cette question de la Présidence d'honneur il y a plus d'un an.

Elle peut dans diverses organisations être une médaille du travail et reconnaissance pour départ en retraite.

Elle peut être un peu plus que cela, pour une personne qui quitte les fonctions exécutives de l'association mais y reste une autorité morale, sollicitée dans les grandes occasions (pétitions, témoignages en justice,...).

Elle devient un piège quand l'impétrant s'éloigne des positions de l'association et utilise son titre pour jouer contre l'association.

Elle est absurde quand le président d'honneur est un militant investi dans l'association, à "parité" avec les autres porte parole de l'association.

Et un problème quand la personne avance son titre pour participer à des initiatives contraires à l'orientation décidée par l'association.

Cela dit, je pense que l'on peut éviter à l'AG un psychodrame supplémentaire en retirant à Richard son titre.

Résumons :

L'AG demande instamment à Richard Wagman de ne mettre en avant son titre de président d'honneur qu'avec l'accord de la coordination nationale.

2. Dans la période ouverte par le 7 octobre, le pilonnage médiatique contre quiconque ne définissait pas le Hamas comme groupe terroriste a été considérable. Sans justifier les massacres de civils, l'UJFP comme d'autres organisations (et notamment l'AFPS) ont tenu bon et refusé d'assimiler le Hamas à Daesh, malgré l'émotion que toutes les Juif.ves partageaient.

Dans ce contexte, il était juste de ne pas faire figurer sur le site de l'UJFP des positions contraires, même quand elles venaient de camarades estimé.es et estimables. En revanche, il n'y a pas de raison d'empêcher ces expressions sur la liste débats ouverte à tous les adhérents, quitte à ce que la coordination explique sur la dite liste pourquoi elle ne met pas tel ou tel texte sur le site malgré la demande d'adhérents.

André